

# Le Service Civique dans le secteur de la solidarité

S'ouvrir, faire confiance à des jeunes et mettre en place des missions enrichissantes pour les volontaires comme pour les structures d'accueil

## Accueillez un service civique, nous sommes agréés pour vous accompagner

Depuis maintenant deux ans, la Fédération des acteurs de la solidarité est agréée pour accueillir des jeunes en mission de service civique et met cet agrément à disposition des structures adhérentes et partenaires.

Grâce à cet agrément, les structures peuvent accueillir un-e ou plusieurs volontaires de 18 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) pour des missions d'intérêt général de 8 mois à raison de 24h par semaine. Les jeunes sont indemnisé-e-s durant leur mission, bénéficient d'un accompagnement de la part de la structure qui les accueille ainsi que de formations obligatoires.

Les missions développées dans le cadre du Service Civique doivent être complémentaires à l'activité de la structure, accessible à tou-te-s sans pré-requis d'expérience ou de diplôme et conçues avec les personnes accompagnées.

La Fédération accompagne ses structures adhérentes depuis l'élaboration de la mission jusqu'à son échéance afin de garantir un Service Civique de qualité.

La Fédération assure également la gestion et le suivi administratif des missions : contractualisation, interface avec l'agence du service civique...

## Le Service Civique en quelques mots...

### La parole aux volontaires

#### « Aventure »

Mohammed, volontaire au sein de l'association AMLI

#### « Intense »

Léa, ancienne volontaire au sein de l'accueil de jour Wilson de l'ACSC

#### « Découverte »

Najah, volontaire au sein de l'association AMLI

### La parole aux tuteurs-trices

*« Le Service Civique, il faut prendre le temps d'expliquer les choses au volontaire mais au bout d'un certain temps c'est une réelle plus-value. C'est tout à notre avantage d'avoir un volontaire de service civique. »*

Morgane, tutrice au sein de l'association AMLI



# Les missions de Service Civique au sein du réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité

La Fédération est maintenant agréée depuis deux ans sur la mise en place de missions de service civique au sein de son réseau. De nombreuses missions ont pu être mises en place dans les différents secteurs d'activités des structures fédérées par la Fédération à partir des axes de missions pour lesquels la fédération est agréée. Quelques illustrations :

## Dans les structures d'Insertions par l'Activité Economique

Plusieurs structures d'insertion par l'Activité Economique ont eu recours à l'agrément de service civique de la Fédération Ile-de-France pour développer des missions dans ce secteur telles que des structures de l'association ADAGE (Association D'Accompagnement Global contre l'Exclusion ) ou encore d'ARES Association. Ces structures ont mis en place des missions de sensibilisation des publics accompagnés à l'outil informatique et numérique.

## Dans les centres d'hébergement

Modulotoit est un centre d'hébergement d'urgence qui a accueilli une volontaire en mission de service civique en 2017 et souhaite accueillir une nouvelle-elle volontaire cette année. Le centre accueille une quarantaine de ménages et les équipes permanentes se consacrent essentiellement à l'accompagnement social des personnes. L'accueil d'une volontaire en service civique a permis de développer les activités collectives à destination des résident-e-s : sorties à la médiathèque, au cinéma, à la ferme pédagogique...

La volontaire a aussi participé à l'organisation de temps collectifs d'animation du centre d'hébergement : fête de fin d'année, goûters d'anniversaire, accompagnement des résident-e-s au réveillon solidaire du 31 décembre ou encore aux fêtes de quartier.

*« [L'accueil d'un-e volontaire en mission de service civique] c'est une écoute et une disponibilité supplémentaire, et surtout plus informelle, c'est ce qui est remonté de la part des résidents et c'est ce qu'ils ont appréciés. »* Emilie Prieu, cheffe de service à Modulotoit.

## Dans des centres d'accueil de jour

Le Centre d'Accueil de jour Wilson de la Cité Myriam de l'ACSC accueille depuis son ouverture des volontaires en mission de service civique pour animer des temps collectifs et organiser et accompagner des sorties culturelles avec les femmes accueillies et leurs enfants.

*« [En tant que travailleuses sociales] on fait souvent des entretiens formalisés et ce que peut apporter un volontaire en mission de service civique dans un collectif se sont des entretiens informels. On appelle ça des entretiens informels mais c'est vraiment des discussions spontanées avec la personne. [...] »*

*La mission d'un service civique dans un collectif c'est créer du lien entre les familles mais surtout entre lui et les familles. Nous on court partout, on ne voit pas la journée passer et le fait d'avoir quelqu'un dans le collectif qui se pose avec les familles, qui discute avec elles, qui leur donne le droit à cette parole là ça fait du bien aux familles ». Tinhinan, travailleuse sociale à l'accueil de jour Wilson de la Cité Myriam - ACSC*

## Dans le secteur du logement accompagné

Le secteur du logement accompagné accueille également des volontaires en service civique afin de créer du lien social entre locataires et d'animer les résidences sociales. Les volontaires en Service Civique sont mobilisés dans ce secteur pour mettre en place des activités collectives au sein de résidences, des sorties collectives avec les locataires afin de favoriser leur accès à la culture mais aussi pour créer du lien avec les résident-e-s.

L'Association AMLI, du groupe Batigere, accueille depuis plusieurs mois maintenant des volontaires en mission de Service Civique dans différentes résidences de logement accompagné : des résidences jeunes actifs ainsi que des résidences intergénérationnelles.

Les volontaires en mission de service civique y ont mis en place différentes activités pour animer la vie des résidences : organisation de la fête des voisins, animation d'ateliers sur la gestion du budget et les démarches administratives auprès des jeunes actifs, organisation d'ateliers jeux de société, organisation et promotion auprès des résident-e-s jeunes actif-ve-s des élections au conseil de vie social de la résidence... La mission des volon-

taires consiste également à aller vers les résident-e-s, par des sessions de porte à porte notamment, afin d'échanger avec eux et de développer l'utilisation de certains outils comme la plateforme numérique ma-residence.fr (aujourd'hui ensembl.fr).

*« Dans le cas de marésidence.fr, lors de la mission du porte à porte, les personnes ont pu discuter facilement avec les volontaires. C'est une écoute supplémentaire que les résidents apprécient. »* Morgane, tutrice d'un volontaire en service civique à l'association AMLI

## Et bien d'autres missions mises en place ou à créer...

Les exemples de missions précédemment cités ne sont pas exhaustifs. A partir des 14 axes de mission pour lesquels la Fédération est agréée (cf. page 6), il est possible de mettre en place une multitude de missions en fonction des besoins exprimés par les personnes accompagnées et des projets de votre structure !

Les volontaires en mission de service civique ont ainsi mené des projets de valorisation des parcours des ancien-ne-s salarié-e-s en insertion, animé des interventions de prévention aux conduites addictives auprès des jeunes dans les établissements scolaires... Des missions ont été créées pour participer à l'installation d'animaux dans le parc d'un centre d'hébergement, organiser des activités sportives douces à destination des mères accueillies dans un espace de soutien à la parentalité et bien d'autres !

## Les 14 axes de mission pour lesquelles la Fédération est agréée

Chaque mission créée peut réunir jusqu'à 4 de ces axes :

### ▪ **Culture et loisirs**

Participer à la promotion et au développement d'actions culturelles

Soutien à l'apprentissage de la langue française

Sensibilisation à l'utilisation et à l'appropriation de l'outil informatique

### ▪ **Mémoire et citoyenneté**

Participer au développement et à la promotion de la participation des personnes à la vie des structures

Participer au développement et à la promotion de la citoyenneté des personnes

Sensibilisation des personnes à la gestion du budget personnel et familial

### ▪ **Santé**

Sensibilisation à des actions de médiation en santé

### ▪ **Sport**

Participer à la promotion et au développement de projets dans le domaine du sport

### ▪ **Solidarité**

Faciliter la connaissance du territoire de vie et son appropriation

Faciliter l'accès aux droits des personnes pour lutter contre le non-recours

Sensibilisation à la découverte de la culture des autres

Faciliter le lien entre structures d'accueil des personnes en situation de précarité et leur environnement (quartier, habitants et acteurs...)

### ▪ **Environnement**

Sensibilisation et contribution à la mise en œuvre d'actions environnementales et de développement durable.

## Le Service Civique : une relation de collaboration entre un.e jeune volontaire et la structure qui l'accueille

Les volontaires en service civique sont dans la structure d'accueil pour un temps déterminé afin de mettre en place des projets et activités. Ni professionnel.le.s du secteur social ni bénévoles, les volontaires en mission de service civique ont une position propre au sein d'une structure qui leur permet de développer des projets nouveaux mais aussi d'être dans une relation différente avec les personnes accompagnées, favorisant les échanges informels.

### Faire confiance aux jeunes et leur faire une place dans l'équipe

Les volontaires en mission de service civique ne sont pas professionnel.le.s du secteur et n'ont pas forcément pour projet de le devenir. Leur mission est une période de découverte, à la fois des publics accompagnés mais également des pratiques et du fonctionnement du secteur.

Les volontaires en mission de Service Civique au sein des structures de la Fédération ont fait le choix de s'investir dans le secteur de la solidarité. Même sans connaissances dans le secteur social, ils.elles peuvent mettre en place des projets nouveaux, avoir de nouvelles idées et participer à la vie de la structure. Ainsi, Léa, volontaire en Service Civique au sein de l'accueil de jour Wilson de la Cité Myriam a porté le projet de mise en place d'un espace bibliothèque ou encore l'organisation de sorties au cinéma.

La période de l'accueil des volontaires est fondamentale pour assurer le bon déroulement d'une mission : c'est en présentant bien la structure et son fonctionnement, en discutant avec les volontaires des questions de positionnement vis-à-vis des personnes accompagnées mais aussi en les accompagnant tout au long de leur mission qu'ils.elles peuvent avoir tous les éléments pour prendre des initiatives et faire de leur mission une réussite.

Chaque jeune, avec ses connaissances, son expérience propre et un accompagnement adapté est en capacité, si la structure lui fait confiance, de développer de nouvelles activités dans une structure.

*« Nous on a nos compétences, nos acquis, on est éducatrices spécialisées et le service civique nous apprend aussi des choses. Moi les tableaux excel je ne savais pas en faire et maintenant je sais un peu mieux qu'avant. Et c'est vrai que c'est notre volontaire qui nous a ramené cette compétence-là et bien d'autres choses. De même, notre ancienne volontaire nous a amené pleins d'éléments par rapport à ses études de droit que nous n'avions pas forcément. C'est vraiment une mutualisation des compétences, une mutualisation des connaissances et c'est ce qui est bien quand on accueille un service civique. On prend pas un service civique, parce qu'il a entre 18 ans et 25 ans, un peu de haut en disant « il ne connaît rien à la vie » pas du tout. A l'accueil de jour on prend un Service Civique comme un collègue à part entière. C'est à-dire qu'il.elle fait partie de l'équipe, il.elle ramène ses connaissances comme nous, et tout cela, on le fait dans l'harmonie et pour le bien être des familles. »* Tinhinan, tutrice au sein de l'accueil de jour Wilson, ACSC

*« C'est intéressant d'ouvrir nos portes, de laisser aussi la chance aux jeunes et d'apporter quelque chose, il s'agit surtout d'un partage. »* Emilie, cheffe de service au sein du centre d'hébergement Modulotoit

## **Inclure les personnes accompagnées dans l'élaboration et le déroulement des missions**

Les personnes accompagnées sont au cœur du projet associatif des structures adhérentes ou partenaires de la Fédération et ce sont généralement les premières concernées par les missions de Service Civique mises en place dans le réseau. Afin que les projets mis en place soient réellement une plus-value pour les personnes accompagnées, il est important de concevoir les missions en fonction des besoins exprimés mais également de permettre, et ce dès le début de la mission, à ce qu'elles soient en lien avec les volontaires.

Ainsi, des réunions de présentation des volontaires et de leur mission peuvent être organisées ou une présentation individuelle du/de la volontaire. La connaissance des personnes accompagnées permet également de les mobiliser pour participer aux activités ou projets organisés dans le cadre des missions de Service Civique et ainsi d'en faire une réussite.

*« La volontaire a créé un lien fort avec les résidents. Cela a été très bénéfique pour les résidents. Elle motivait beaucoup les personnes à participer aux activités organisées. Cette création de lien social est une réelle plus-value pour nous. »*

Salomé, tutrice au sein de l'association AMLI

## Une expérience tremplin pour les jeunes

Le Service Civique dans le réseau est un dispositif formateur pour les jeunes volontaires. C'est une expérience vécue dans un cadre professionnel, parfois la première, qui leur permet de prendre confiance en eux pour la réalisation de leur projet d'avenir.

Les profils des volontaires sont variés : certain.e.s jeunes ont fait ou poursuivent des études, ont suivi une formation, sont diplômé.e.s. D'autres peuvent être sorti du système scolaire de manière précoce et/ou sans diplôme. Le service civique offre à chacun.e la possibilité de s'engager et de vivre une expérience dans un cadre professionnel, avec un suivi spécifique par son tuteur.tutrice.

En effet, accueillir un.e jeune en Service civique, c'est aussi l'accompagner dans l'élaboration de son projet après le Service civique : lui faire découvrir le secteur de la solidarité et les métiers qui le compose, l'aider dans l'élaboration de son CV ou de sa lettre de motivation, organiser des entretiens pour l'aider dans la construction de son projet...

En fonction des profils des volontaires, les apports du Service Civique dans la construction du projet d'avenir son divers.

Des volontaires qui choisissent le service civique pour conforter une vocation dans le secteur social :

- Léa, après une licence a décidé de réaliser une formation d'éducatrice spécialisée en alternance. Elle a été accueillie au sein de l'accueil de jour Wilson de la Cité Myriam de l'ACSC à Montreuil.

*« Je voulais faire ma formation en contrat d'apprentissage et je devais trouver un employeur. Il était très important que j'ai de l'expérience sur le terrain. De plus, faire un Service Civique était important pour moi : donner de son temps, être engagée dans le secteur du social, de la solidarité était quelque chose que je voulais faire à la base. J'ai pu lier le Service Civique et l'acquisition d'expérience pour ma formation d'éducatrice spécialisée en même temps. »*

Sa mission de service civique l'a confortée dans cette vocation et elle a finalement postulé à la fin de sa mission pour un contrat d'apprentissage auprès de la structure qui l'a accueillie en Service civique. Sa candidature a été retenue et, de l'aveu de sa tutrice, cela n'aurait sûrement pas été le cas si Léa n'avait pas effectué sa mission de service civique au sein de l'accueil de jour car ce n'est pas dans les habitudes de la structure d'embaucher des personnes en contrat d'apprentissage.

Lors de sa mission, Léa a aussi saisi l'opportunité de dédier certaines de ses journées de mission à la découverte d'autres établissements, associations et publics dans le cadre de l'accompagnement au projet d'avenir.

- Najah, volontaire au sein de l'association AMLI souhaite elle aussi s'orienter vers une formation dans le secteur du social. Avant de s'inscrire en formation elle a souhaité effectuer une mission de service civique.

*« Le Service Civique me permet d'être sûre de mon projet professionnel, de la formation que je veux faire. Le fait d'intégrer le secteur va m'apprendre beaucoup de choses et va me permettre de me rendre compte de la réalité du secteur dans lequel je souhaite travailler. »*

Un dispositif qui soutient les volontaires dans leur projet d'avenir aussi en dehors des métiers du social :

- Maryam et Hinde ont effectué une mission de Service civique au sein d'un accueil de jour pour l'une et au sein d'un centre d'hébergement pour l'autre. Elles avaient prévu de poursuivre leurs études à la fin de leur mission, mais le service civique leur a permis d'affiner leur projet d'avenir.

*« Le Service Civique l'a amené à s'intéresser au droit des familles comme spécialisation. Cela lui apportait beaucoup sur sa réflexion parfois elle disait « tiens je ne connaissais pas ce métier », je pense que ça l'a orienté un peu plus au niveau de ses études et cela lui a fait découvrir des métiers qu'elle ne connaissait pas : éducateur spécialisé, assistante sociale... »* Tinhinan, ancienne tutrice de Maryam

*« La volontaire avait un projet dans le cadre de ses études de droit. Le fait d'avoir rencontré des partenaires et des structures a ouvert son champ et ses envies de travailler à la défense des droits des personnes, des femmes victimes de violence*

*ou d'aide à l'accès au logement. A la fin de sa mission, la volontaire a remis un peu en question son projet d'étude et réfléchissait à des métiers d'animations sociales*

» Emilie, ancienne tutrice de Hinde

- Mohammed et Jean n'ont pas de projet d'avenir dans le secteur du social, cependant, tous les deux reconnaissent que le service civique est un apport conséquent pour l'élaboration de leur projet d'avenir.

*« Le Service civique m'a aidé à prendre confiance en moi et cela va beaucoup m'aider dans la conception d'un projet d'avenir. » « Cela m'a permis de tenir un rythme dans mon travail et aussi un aperçu du travail en équipe. »* Nicolas, ancien volontaire auprès de l'association ADAGE

*« Nous aidons Mohamed à concrétiser son projet professionnel. Nous avons discuté ensemble de ses points forts, de ses points faibles et de son expérience afin de l'accompagner dans la réalisation de son CV. »* Morgane tutrice de Mohammed au sein de l'Association AMLI

*« La mission m'a aidé à aller un peu plus vers les autres et c'est une expérience supplémentaire. » « Je veux faire chauffeur de bus plus tard. L'équipe m'a aidé dans les démarches de mon projet professionnel et m'a aidé à gagner de l'assurance. On me fait plutôt confiance dans la réalisation de mes missions. »* Mohammed, volontaire au sein de l'Association AMLI

## Changer la perception des personnes accompagnées

Le dispositif du Service Civique peut permettre de faire connaître le secteur de la Solidarité et de changer la perception du plus grand nombre sur les personnes accompagnées. Les volontaires en mission de Service Civique deviennent des ambassadeurs du secteur et contribuent à lutter contre les préjugés qui peuvent le toucher.

*« Depuis que je suis en mission de Service Civique, 3 personnes sont venues vers moi pour me demander comment ça se passait et j'ai pu leur raconter et leur donner envie de découvrir le secteur de la solidarité. Ce n'est pas un public que je connaissais. J'ai beaucoup appris de ces femmes en accueil de jour. [Ce sont] rarement des femmes qui se mettent en position de victimes. Ce sont des femmes très fortes et courageuses, ce qui n'est pas forcément la première chose à laquelle on pense quand on imagine ce public-là. Malgré les difficultés, les femmes sont très souriantes et cela m'a marqué. »* Léa, volontaire au sein de l'accueil de jour Wilson, ACSC

# Vous aussi, lancez-vous dans l'aventure d'accueil d'un-e ou plusieurs volontaire-s en mission de service civique !

## Contactez-nous !

Par la mise à disposition de l'agrément de service civique de la Fédération, vous pouvez accueillir un-e ou plusieurs volontaires en mission dans votre structure sans avoir à effectuer les démarches de demande d'agrément propre.

### La Fédération prend en charge :

- La contractualisation
- L'interface avec l'Agence du Service Civique
- Le suivi administratif de la mission
- Un service d'appui et d'accompagnement des structures tout au long de la mission
- Assurer l'accompagnement au projet d'avenir
- Inscrire le/la volontaire aux formations obligatoires (le coût des formations est ensuite remboursé par la Fédération)
- Transmettre mensuellement un planning détaillé de l'activité du/de la volontaire ainsi qu'une attestation de versement de la prestation complémentaire

### Votre structure s'engage à :

- Verser une prestation complémentaire de 107.58 euros par mois au/à la volontaire
- Assurer un tutorat du/de la volontaire durant toute la mission
- Réaliser un bilan de fin de mission et répondre aux questionnaires de suivi de la Fédération



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

Votre structure est située en Ile-de-France, contactez :  
[service.civique@federationsolidarite-idf.org](mailto:service.civique@federationsolidarite-idf.org) - 01 43 15 80 17

Pour les autres régions, contactez :  
Sophia D'OLIVEIRA ROUXEL : 01 48 01 82 36  
Alice TALLON : 01 48 01 82 26  
[service.civique@federationsolidarite.org](mailto:service.civique@federationsolidarite.org)

